



## RAPPORT D'ACTIVITES 2017-2018

### A. Le comité

En 2017, le comité a compté 10 membres, soit :

Dominique BAVAREL, Pierre-Yves BOSSHARD, Laurence CRUCHON (trésorière), Camille MAULINI (co-présidente), Laurence MIZRAHI, Olivier PETER, Clara SCHNEUWLY (co-présidente), Anna SERGUEEVA, Maëlle KOLLY, Yasmina SONDERREGER

Il s'est réuni cette année à 8 reprises.

### B. Les Membres de l'association

Courant 2017, nous avons enregistré 7 démissions pour l'année 2018.

En parallèle, nous avons en parallèle accueilli 11 nouveaux membres en 2017 et 11 nouveaux membres depuis le début 2018.

A ce jour, le nombre de membres de l'association s'élève à 156 membres.

### C. Les consultations et auditions

L'AJP continue à être invitée à faire valoir la position de ses membres lors de différentes consultations ou auditions.

- **Le 16 janvier 2018**, Camille et Clara ont exprimé la position de l'AJP lors d'une audition par la Commission des affaires sociales du Grand Conseil s'agissant de la modification du règlement du SCARPA. L'AJP a soutenu cette modification

dans la mesure où l'actuel règlement ne tient pas compte de la récente entrée en vigueur des dispositions sur la contribution de prise en charge en droit de famille.

- **Le 15 février 2018** nous avons adressé au Département de la sécurité et de l'économie, les observations de l'AJP rédigées par Anna et Clara relatives aux modifications du Code de procédure pénale. La prise de position portait sur les éléments suivants:
  - Délai pour dépôt des conclusions civiles (art. 123 al. 2 P-CPP);
  - Désignation de l'avocat d'office par un organe indépendant au lieu du MP (art. 133 P-CPP),
  - Exclusion de l'avocat des débats: opposition catégorique (art. 147a P-CPP),
  - Exécution anticipée de la peine et régime ordinaire de l'exécution (art. 236 al. 1 P-CPP),
  - Fourniture de sûreté pour les délits contre l'honneur (art. 303a P-CPP),
  - Possibilité pour le MP de statuer sur les prétentions civiles (art. 353 al. 2 P-CPP).
- Un groupe de travail constitué de plusieurs membres de l'AJP ainsi que du Comité (Pierre-Yves et Maëlle) a rédigé un rapport relatif à la révision totale de la loi sur la procédure administrative genevoise.
- Le **17 avril 2018**, Pierre-Yves a adressé les observations de l'AJP qu'il a rédigé relatifs à la consultation sur la révision de la LDIP.

#### D. Les actions

- Le **11 mai 2017**, Clara et Camille ont représenté l'AJP au banquet de la société suisse de droit pénal à Genève. Cette invitation a été l'occasion de créer des liens avec des magistrats et avec l'ODA, en faisant connaître l'AJP.
- Le **16 mai 2017**, sur invitation, Dominique s'est rendu à l'assemblée générale de la Nouvelle Association du Courrier. Lors de celle-ci, l'AJP est devenu membre de l'association.
- Le **19 juin 2017**, Clara et Camille se sont rendues, sur invitation, à une rencontre avec le Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Grégoire Mangeat, le Vice-Bâtonnier, Me Lionel Halperin, ainsi que la Présidente du Jeune Barreau, Me Anette Micucci. Lors de cette rencontre, il a été discuté des relations entre nos associations. Il en est ressorti que, bien qu'une collaboration plus étroite puisse être souhaitable sur certains sujets, par exemple, prises de position auprès du

Grand-Conseil, celle-ci est rendue difficile par les facteurs temps et disponibilité.

La nécessité de se connaître et d'être en contact a quant à elle été reconnue par tous.

Il faut relever que l'AJP a, ces dernières années, par l'intermédiaire de ses co-présidentes, entretenu une très cordiale relation avec le Bâtonnier.

- En **septembre 2017**, Clara et Camille se sont adressées au Service de l'assistance juridique qui avait indiqué ne plus prendre en charge les frais relatifs aux actes (acte de mariage, de naissance, main courante, etc) selon une nouvelle directive interne. Après relance de l'AJP, les services de l'AJ sont revenus sur leur pratique indiquant qu'il avait s'agit d'une décision hâtive.
- Entre **mars et novembre 2017**, Laurence M et Camille ont continué leurs démarches auprès du Ministère public en vue de la publication de l'intégralité de ses directives. Ces directives sont maintenant accessibles à toutes et tous sur le site du pouvoir judiciaire à l'adresse suivante:

<http://ge.ch/justice/directives-du-procureur-general>

Olivier et Camille ont rédigé un communiqué de presse à cet égard le **7 novembre 2017**.

- Les **29 juin 2017** et **19 octobre 2017**, des apéros ont été organisés, afin que les membres de l'AJP puissent se rencontrer dans un cadre convivial. Ils sont, chaque fois, des succès, en particulier pour nos nouveaux membres qui trouvent ainsi l'occasion de rencontrer les membres du comité et des membres piliers de l'association.
- En **novembre 2017**, l'AJP (Laurence M et Maëlle) a été sollicitée dans le cadre de la première Evaluation Périodique Indépendante (EPI) des droits fondamentaux à Genève, organisée par le réseau REGARD (Réseau d'informations de Genève sur les activités relatives aux droits et libertés), qui a sollicité diverses organisations de la place genevoise en matière de droit fondamentaux pour poser un bilan sur la nouvelle Constitution, 5 ans après son entrée en vigueur. L'AJP s'est ainsi prononcée sur l'art. 17 (interdiction de l'arbitraire et protection de la bonne foi), l'art. 20 (liberté personnelle), l'art. 28 (droit à l'information) et l'art. 40 (garanties de procédure).
- Le **jeudi 21 décembre 2017** a eu lieu l'assemblée constitutive de l'AJP-UNI (Claire Dechamboux, Valérie Debernardi et Laura Rousso). Les valeurs de l'AJP sont, depuis cette date, défendues au sein même de la Faculté de droit. L'AJP-

UNI dispose d'une page Facebook que vous pouvez consulter afin vous tenir informé-e-s de leurs événements. L'AJP et l'AJP-UNI souhaitent collaborer sur divers projets tels que des conférences, débats etc. Des nouvelles suivront très bientôt. Olivier et Camille assurent pour l'instant le contact entre les AJPs, qui sera assuré par l'entrée au Comité de l'AJP d'une membre fondatrice de l'AJP-UNI.

- Le **19 février 2018**, Camille et Clara sont allées présenter l'AJP ainsi que l'AJP-UNI lors de la séance d'ouverture de l'ECAV.
- Le **23 février 2018**, l'AJP a signé et soutenu le Communiqué de presse rédigé par plusieurs avocat-e-s spécialisé-e-s dans le domaine des assurances sociales (dont plusieurs membres de l'AJP) relatif aux graves manquements de la Clinique CORELA qui effectuait des expertises en matière d'assurances sociales et privées.
- Depuis le début du mois de **mars 2018**, l'AJP, sous la plume de Laurence M, a débuté des démarches en vue de la publication des directives adressées aux services de police. Le **7 mars 2018**, Laurence M s'est adressée par courrier à Madame BONFANTI qui a accusé réception de ses lignes par correspondance du 21 mars 2018 et lui a indiqué qu'une réponse circonstanciée lui parviendrait dans le courant du mois d'avril 2018.
- Depuis le **13 mars 2018**, Dominique représente l'AJP dans le cadre de la *Coalition art. 12 Cst.* Cette coalition regroupe différentes associations de défense des requérant-e-s d'asile et vise à lutter contre une nouvelle pratique de l'OCPM qui oblige les bénéficiaires de l'aide d'urgence à se présenter à la police internationale de l'aéroport afin de faire tamponner l'attestation d'aide d'urgence avant de se présenter à l'OCPM afin d'y obtenir un second tampon, lesquels permettent d'obtenir l'aide d'urgence auprès de l'Hospice général.
- Depuis plusieurs mois, l'AJP est devenu membre du Comité de Stopexclusion. Yasmina se rend aux réunions du Comité et tient informée l'AJP des divers projets en cours. Notamment, Stopexclusion a organisé le **24 mars 2018** une rencontre avec les différentes associations intéressées à mener une campagne contre l'initiative de l'UDC "sur les juges étrangers". A cette occasion, un bureau a été créé afin de discuter des prochaines étapes de cette campagne.
- Tout au long de l'année, les lecteur-e-s du journal *Le Courrier* ont pu continuer à profiter de la Chronique des droits Humains rédigées par Pierre-Yves et publiées mensuellement.
- En **mars 2018**, Olivier a adressé un courrier au SAPEM sollicitant un changement de la pratique de ce service en vue d'autoriser les demandes de copie

formulées par courrier par des avocat-e-s ou par des justiciables, en leur communiquant copie des pièces requises dans les cases du Palais judiciaire ou par courrier, accompagnées cas échéant d'une facture. Par courrier du 19 mars, le SAPEM a confirmé que dans les cas où l'avocat ne pouvait pas se déplacer dans les locaux du service, une copie du dossier pourra exceptionnellement être envoyé, muni de la facture y relative.

- Le **12 avril 2018**, Clara s'est rendue, pour l'AJP, au compte rendu du pouvoir judiciaire.
- Camille a participé aux réunions des JDS à Berne. L'avenir du Plaidoyer a occupé une partie des discussions. La majorité – suisse allemande- a décidé de se battre pour l'avenir du Plaidoyer et de faire changer le concept de la publication. Une nouvelle rédactrice en cheffe a été engagée.

Un nouveau comité, chargé de chapeauter la publication, va être créé. Il se composera de journalistes proches de nos valeurs. Camille a pu trouver une excellente candidate francophone. Nous cherchons encore des forces. N'hésitez pas à contacter Camille si vous avez des idées.

- Après moults débats, mais surtout grâce à l'énergie de notre membre William, l'AJP dispose d'un site internet. Vous pouvez aller le consulter à l'adresse suivante: <http://ajp-ge.ch/>

Toujours avec la précieuse aide de William, nous tenterons de le maintenir à jour et d'afficher les divers événements organisés par l'AJP et l'AJP-UNI.

Merci à William et Clara pour cette étape importante.

- **A partir de ce jour, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser toute communication à l'adresse mail suivante: [contact@ajp-ge.ch](mailto:contact@ajp-ge.ch)**

## E. Projets à venir

- Forum Uni Emploi le 25.04.2018
- Conférence CEDH avec AJP-UNI
- Publication 40ème anniversaire JDS: recherche de plumes
- Référendum contre la surveillance des assurés
- Consultation sur la révision du CPC
- Apéro commun AJP et AJP-UNI le 7 juin 2018.